

L'an deux mille vingt, le 28 février,

Le Conseil Municipal de la commune de La Roche-Canillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame France ROUHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2020

Présents : ROUHAUD France, LESTIEUX Jacques, RAYNAL Christiane, CHAMPEIL Olivier, DIEF Jean-Pierre, LERESTEUX Patrick, MADELRIEU Jean-Paul, PREVOSTO Alain, TUROWSKI Bruno.

Absents représentés: GOUSSARD Pierre par DIEF Jean-Pierre, BRODIN Elisabeth par ROUHAUD France.

01-2020 Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2019 présenté par Monsieur Jacques LESTIEUX le doyen d'âge s'élevant à:

Dépenses de fonctionnement:	189 594.11	différence +44 140.36
Recettes de fonctionnement:	233 734.47	
Dépenses d'investissement:	32 415.42	différence +11 232.02
Recettes d'investissement:	43 647.44	

Mme Rouhaud, Maire, ne participe pas à cette délibération.

02-2020 Approbation du compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour la Commune de La Roche Canillac, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

03-2020 Participation aux frais de fonctionnement 2019

Bibliothèque et site internet commune aux communes de Champagnac la Prune, Gumont et La Roche Canillac

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan 2019 concernant les frais de fonctionnement de la bibliothèque et site internet.

Le Conseil Municipal propose de partager en trois soit 1029.52 euros par commune.

04-2020

Bail Boulangerie

Poursuite de la résiliation du bail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre la résiliation du bail de la SAS LA BOULANGERIE DES COURRIJOUX représentée par Mr Jean-Michel FREYERMUTH.